



INFORMATION AU PUBLIC



RISQUES LIÉS AU BARRAGE-RÉSERVOIR DE CHAMPAGNEY



Mesures d'alerte liées au Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage-réservoir de Champagne

EN CAS DE DANGER SÉRIEUR, IMMINENT OU DE RUPTURE CONSTATÉE, PLUSIEURS MESURES SONT MISES EN PLACE POUR ALERTER LES POPULATIONS :

- **ZONE DE PROXIMITÉ IMMÉDIATE (ZPI)**
L'exploitant de l'ouvrage, Voies navigables de France, active la sirène du barrage-réservoir (corne de brume). Les maires des communes concernées sont informés par la préfecture.
- **ZONE DE PROXIMITÉ IMMÉDIATE (ZPI) ET ZONE D'INONDATION SPÉCIFIQUE (ZIS)**
Les mairies diffusent des messages via les radios locales, les réseaux sociaux et des communiqués de presse.
Des sirènes positionnées sur les toits des mairies concernées sont activées.

Caractéristiques du signal d'alerte

Le signal d'alerte spécifique aux ouvrages hydrauliques, comme celui du barrage-réservoir de Champagne, est distinctif et immédiatement reconnaissable pour la population.
Ce signal est diffusé à l'aide de cornes de brume et de sirènes. Il est conçu pour avertir rapidement les résidents des zones à risque afin qu'ils puissent prendre les mesures de sécurité nécessaires.

Le signal d'alerte est le suivant : 
Durée de 2 minutes minimum

Tests trimestriels

- Les dispositifs d'alerte des aménagements hydrauliques, comme la corne de brume, sont **testés trimestriellement**.
- Ils ont lieu **les premiers mercredis des mois de mars, juin, septembre et décembre à 12h15**.

Le signal d'essai est le suivant : 
Durée de 12 secondes

- Ils permettent de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs d'alerte et de préparer efficacement les populations à réagir en cas d'urgence.
- S'agissant d'un test, **aucune mesure réflexe ne sera à mettre en œuvre par la population**.
- **Si le signal dure plus de 30 secondes, adoptez les mesures de protection.**

Réagir en cas de rupture de barrage

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

consignes en cas de rupture

2 minutes
ALERTE
corne de brume
ou services de secours

SELON LES LIEUX

 gagnez immédiatement les hauteurs

 montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés

 n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

FIN D'ALERTE
30 secondes



Une question ?

Voies navigables de France
Unité territoriale Rhône au Rhin Sud
14, rue de l'Est | 68052 MULHOUSE | Tél : 03 89 45 29 14 | ut-rs.dut.dts@vnf.fr

VNF.fr

